

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 19 | ABSENTS EXCUSÉS 04 | VOTANTS 23

**OBJET : N° L 26-04/01-13/AG DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 09 avril 2026 s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jacques BREILLAT, Maire.

**Etaient présents** : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Sylvie LAFAGE, Christine JOUANNO, Fernand ESCALIER, Valérie LEVERNIER, Philippe BRIMALDI, Nicole CAMPANER, Jean-Marc JANTIEU, Saliha EL AMRANI, Geneviève de JOLY, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Pierre MEUNIER, Agnès RICHARD, Jean-Luc ELIE, Sandrine CHADOURNE, Jean-Albert FAYTOUT, Audrey BLANCHEMIN, Adeline FAYTOUT.

**Etaient absents excusés** : Thomas ALARD donne procuration à Jean-Claude DUCOUSSO, Marianne BOCQUILLON donne procuration à Geneviève de JOLY, Jean-Michel de VECCHI donne procuration à Jacques BREILLAT, Myriam CIOTTA donne procuration à Valérie LEVERNIER.

*Le scrutin a eu lieu, Christine JOUANNO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il est nécessaire de déterminer le nombre des conseillers délégués.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, il est proposé au conseil municipal de fixer le nombre à **six (6)** le nombre de conseillers municipaux délégués.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :**

- **19 voix pour**
- **04 abstentions**

**De fixer à six (6) le nombre de conseillers municipaux délégués.**

*Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En Sous-Préfecture le  
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre  
des délibérations du Conseil Municipal

Le 14 avril 2026

Le Maire,

**Jacques BREILLAT**



Accusé de réception en préfecture  
033-213301088-20260414-L26040113AG-DE  
Date de télétransmission : 22/04/2026  
Date de réception préfecture : 22/04/2026